

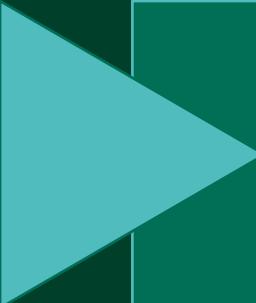
# Obstacles à l'utilisation de mesures alternatives

Le rôle de la défense et le manque de mise en œuvre de garanties procédurales dans les procédures transfrontalières

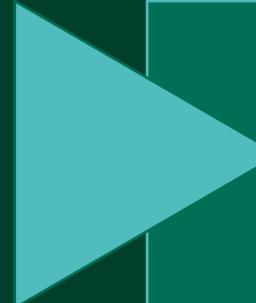


Funded by  
the European Union

# Le manque de mise en œuvre de garanties procédurales dans les procédures transfrontalières



Accès à l'assistance  
juridique



Accès au  
dossier

## Le recours aux mesures alternatives au MAE

toutes exprimées comme des mesures facultatives que les autorités « peuvent » employer.

Autorités font preuve d'une grande **discretion** pour décider de mettre en œuvre une telle mesure...



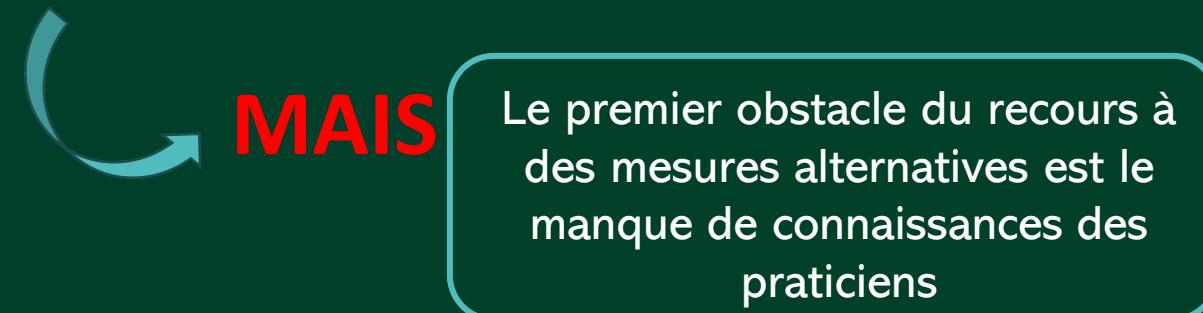
L'étude de FairTrial montre que **les autorités judiciaires des États membres attendent des avocats qu'ils plaident en faveur d'une mesure alternative au lieu d'un MAE.**

*Une bonne pratique ? La charge de plaider en faveur d'une mesure alternative ou d'une remise en liberté incombe-t-elle à la défense plutôt qu'à l'accusation ?*

# Le recours aux mesures alternatives au MAE, Dans les mains de la défense...



- Il appartient aux avocats de plaider contre la détention provisoire et d'argumenter en faveur de l'imposition d'une mesure alternative ou de la libération.
- Les avocats doivent être en mesure de proposer et d'argumenter en faveur d'alternatives individualisées.



# Droits procéduraux dans les procédures transfrontalières

- Dans un contexte transfrontalier, cela signifie qu'il doit y avoir des **garanties procédurales** visant à ce qu'une personne soit en mesure de préparer et d'exercer une défense effective.
- la personne dont la remise est demandée (et l'avocat) **doit être en mesure de contester** un MAE et de plaider en faveur de sa libération ou de l'application d'un autre instrument de reconnaissance mutuelle de l'UE.

**MAIS**

Manque de mise en œuvre de garanties procédurales dans les procédures transfrontalières

# Le manque de mise en œuvre de garanties procédurales dans les procédures transfrontalières

Accès à l'assistance  
juridique

Accès au  
dossier

# Accès à un avocat et à une assistance juridique dans des procédures pénales transfrontalières

Normes minimales contraignantes fixées par

- Directive 2013/48/UE sur l'accès à un avocat
- Directive 2016/1919/UE sur l'aide juridictionnelle

# Accès à l'assistance juridique

La présence et la participation active d'un avocat dès les premières étapes de la procédure peuvent **augmenter les chances de libération ou d'application d'un autre instrument de reconnaissance mutuelle de l'UE**.

- PAR EXEMPLE :
  - Les MAE sont délivrés à des fins d'enquêtes avant qu'une affaire soit en état d'être jugée, pour interroger un suspect.
  - Un avocat pourrait plaider en faveur d'une demande de décision d'enquête européenne et demander une audition par vidéoconférence pour l'interrogatoire au lieu d'un MAE

# Obstacles à l'assistance juridique



- Double représentation** dans le cadre du MAE; représentation en justice dans l'État d'émission et dans l'État d'exécution
- Les autorités se contentent d'informer les personnes recherchées de leur droit d'accès à un avocat dans l'État d'émission, mais **aucune assistance pratique**
- L'accès à l'assistance juridique dans l'État d'émission **dépend largement des relations personnelles et de la capacité financière** des personnes recherchées, de leurs proches ou de leur avocat dans l'État d'exécution à prendre les dispositions nécessaires.
- Accès à une **assistance juridique de qualité** et à une défense pour les personnes bénéficiant d'aide juridictionnelle

# Accès au dossier juridique dans des procédures pénales transfrontalières

Normes minimales contraignantes fixées par  
 Directive 2012/13 sur le droit à l'information

# Accès au dossier juridique



- L'accès aux informations détenues par les autorités d'émission est crucial pour permettre aux avocats de fournir une assistance juridique efficace et, notamment, de contester le mandat d'arrêt national sous-jacent et/ou le MAE.
- La défense ne peut contester la proportionnalité d'un MAE que si elle connaît les motifs sur lesquels repose la décision de délivrer la mesure.

# Obstacles de l'accès au dossier juridique

- Garantir un **délai suffisant** pour l'accès au dossier.
  - Une fois la remise ordonnée, la personne recherchée sera placée en détention et transférée dans l'État membre d'émission, où elle sera à nouveau détenue pendant des jours ou des semaines avant de pouvoir demander l'accès au dossier et contester la détention.
  - Sans accès au dossier avant la remise, la défense ne sera pas en mesure de contester le MAE.



# EIPA

European  
Institute of  
Public  
Administration

